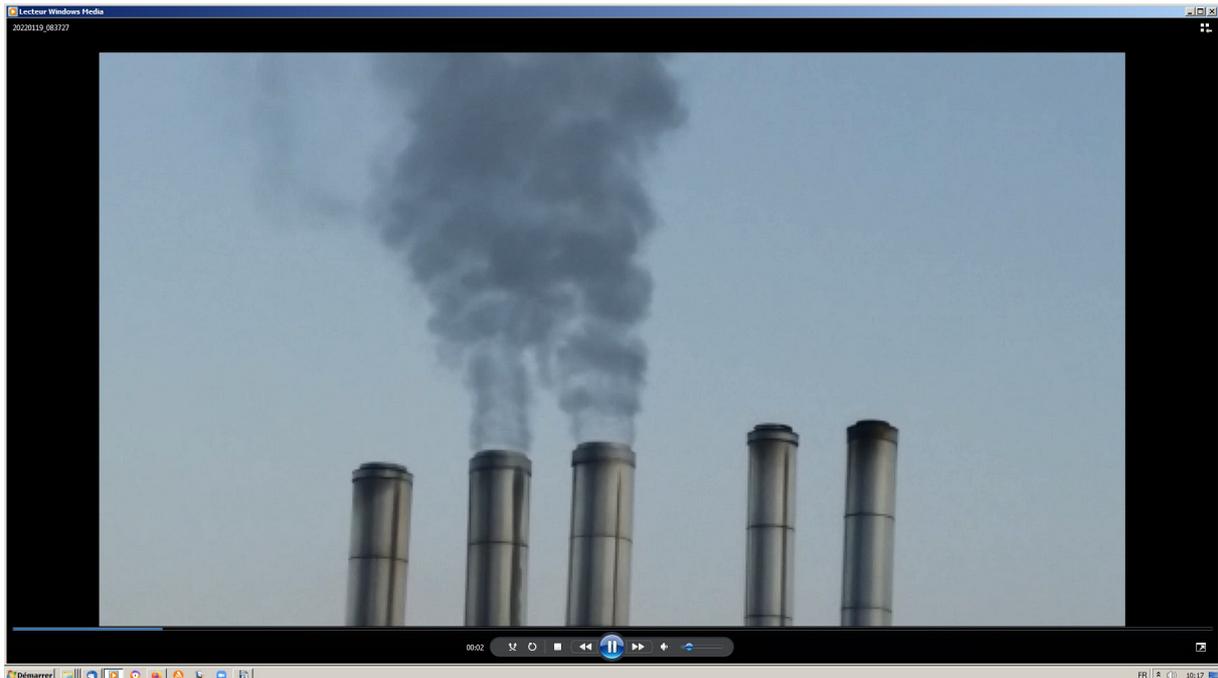




## Un Pic-Vert à la ComPASE « C'est par là qu'on passe ? »

janvier 2023



*Crée le 17 août 2022, la Commission cantonale de protection contre les Polluants Atmosphériques, Sonores et l'Electro smog s'est réunie pour la première fois en octobre. Rattachée à l'Office cantonal de l'environnement, elle compte différents représentants de l'État et de la société civile issus des domaines de la santé, de la sécurité, de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement, entre autres. Les associations de quartiers sont également représentées et c'est à ce titre qu'un délégué Pic-Vert siège parmi les 20 membres qui la composent.*

*La commission vise à identifier les axes stratégiques d'action de l'État dans les champs d'application énumérés plus haut. Elle peut formuler des propositions mais a aussi un rôle consultatif dans la mise en œuvre des mesures de protection environnementales. En bref, on peut réduire la COMPASE à une commission « contre la pollution »*

### **5G et électro smog**

En octobre, la commission a abordé des questions relatives au cadastre de la

téléphonie mobile et des mesures de protection contre le rayonnement non ionisant. Rappelons à ce propos que ces enjeux intéressent particulièrement nos membres. Il s'agit, en effet, de

déterminer et fixer des normes qui permettent une exploitation économique répondant aux nouvelles habitudes de la population tout en préservant la santé des habitants et de la nature par l'usage de nouvelles technologies dont les effets ne sont pas encore tous connus ou reconnus. Ces questions sont complexes et nous y reviendrons périodiquement.

## Matériaux de construction

En décembre, c'est la thématique des matériaux de construction sains et écologiques qui a été abordée. Enjeu fondamental pour la construction, à Genève comme ailleurs, il s'agit évidemment d'une question importante pour Pic-Vert qui milite depuis longtemps dans ce sens. Si des entreprises de construction de la place exerçant par habitude n'y entendent pas grand chose pour le moment, le virage devra être négocié à plus ou moins brève échéance par tout le monde. En effet, quel est le sens de faire attention à la qualité de

l'alimentation et de l'air extérieur si on ne se préoccupe pas des poisons émanant de ses propres murs et meubles que l'on respire tous les jours tels que COV, *Bisphénol A* et *phtalates* que l'on trouve dans les plastiques, revêtements antiadhésifs perfluorés (PFC), retardateurs de flammes polybromés (PBDE), etc.?

Quel intérêt d'économiser de l'énergie de chauffage si c'est pour en dépenser plus encore par l'utilisation de matériaux peu écologiques comme le béton ou le polystyrène dont la production reste gourmande en énergie grise?

Avec l'utilisation de matériaux sains, naturels et locaux, les avantages sont nombreux. Au niveau économique, la relocalisation de la production à proximité du canton évite les ruptures d'approvisionnement de la chaîne logistique, permet un contrôle des prix et s'affranchit des fluctuations économiques exagérées, entre autres par une concurrence mondiale féroce. Notre avenir passe en tout cas par des choix politiques cruciaux sur ces sujets si nous voulons préserver une construction de qualité et durable.





## CO2 mon amour

Il n'est pas du ressort de la commission de traiter de la question du dioxyde de carbone (CO2) et c'est aisément compréhensible. Pour rappel, selon la NASA, le CO2 ne contribue que de 3.62% à l'effet de serre. Il n'est même pas considéré comme un polluant et n'a pas d'effet direct sur la santé ou l'environnement. Dans ces conditions, pourquoi a-t-on alors décidé de consacrer tant d'énergie à lutter contre le réchauffement et non de se concentrer sur les vrais problèmes?

Les médias et le monde économique en général se focalisent inlassablement et depuis près de 20 ans sur la lutte contre la production de CO2. Cette focalisation quasi monomaniaque permet d'évacuer, ou tout du moins de minimiser, d'autres problèmes environnementaux bien plus urgents et importants.

Ainsi, l'effondrement de la biodiversité, la pollution atmosphérique, la contamination des eaux et l'appauvrissement des sols sont des enjeux qui devraient sembler bien plus

alarmants que le seul réchauffement climatique. On est en droit de s'interroger. La réponse est peut-être à chercher dans l'ADN de notre économie capitaliste. Assurément, les principaux problèmes environnementaux coûtent fatalement de l'argent, limitent les bénéfices et mettent en péril le modèle consumériste. A l'inverse, la mise en place d'un marché d'échange de crédits carbone, de fait un marché de « droits à polluer », est d'un tout autre attrait financier. Factuellement, les actions pour la plupart des entreprises se limitent à mettre en place une taxe « CO2 » que le client final, vous et moi donc, sommes tenus de régler non sans avoir été culpabilisés au passage sur nos habitudes, mauvaises pour la planète...

Il est vrai cependant qu'en général, la courbe du niveau de pollution émise se rapproche de la courbe d'émission de CO2. Dès lors, si on s'appuie sur les chiffres du tableau ci-dessous, une lutte efficace contre le CO2 et la pollution devrait se concentrer en priorité sur les principaux acteurs concernés...

On perçoit alors qu'il appartient davantage au législateur de prendre des mesures pour planifier une stratégie de production d'énergie propre et durable. Il conviendrait ensuite de rationaliser l'industrie et les secteurs économiques en interdisant drastiquement la pollution sous toutes ses formes et le gaspillage, par exemple.

Pour sa part, la construction doit régler sa dette environnementale en concevant des bâtiments autonomes en énergie et

en adoptant des matériaux de construction à faible énergie grise, comme on sait déjà le faire. Pour ce qui est de Genève, la suite se joue maintenant au Grand Conseil.

Christophe OGI  
Architecte HES, ECO-BIO

Émission de CO2 par secteurs pour l'Europe en 2020  
(agence internationale de l'énergie /UE)

37.5%	Production d'énergie
21.43%	Industrie
12.5%	Autres secteurs économiques
<b>8.93%</b>	<b>Bâtiments</b>
8.08%	Automobiles
4.32%	Poids lourds
2.16%	Transport maritime
1.57%	Aviation
1.38%	Bus et minibus
...	autres (divers transports avec moins – de 1%)